

## DÉCLARATION DES CAS DE COVID-19

**La Prairie, le 21 janvier 2022** – Nos élèves sont de retour en classe, nous constatons la précieuse collaboration de toutes et tous et nous vous en remercions. Le Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries (CSSDGS) continuera de faire tout en son pouvoir afin d'assurer la continuité des services éducatifs habituels et d'avoir des milieux sécuritaires.

Pour ce faire, à compter du lundi 24 janvier 2022, tous les employés devront déclarer leur situation liée à la COVID-19 (diagnostic positif ou isolement) en remplissant le formulaire suivant : [Formulaire de déclaration Covid-19](#). Ce formulaire remplace celui qui vous avait été envoyé dans la [correspondance du 14 janvier](#) dernier. Ces informations s'avèrent cruciales pour maintenir les services éducatifs dans nos écoles. ***Soyez assurés que les renseignements ne seront accessibles qu'au personnel autorisé et seront traités de façon confidentielle.***

***Nous vous rappelons que si vous devez vous absenter de votre établissement, il vous faudra, comme à l'habitude, aussi le signaler à la direction de celui-ci. Vous pourrez alors convenir rapidement avec elle des modalités de remplacement s'il y a lieu.***

La mobilisation de nos équipes et la bonne volonté de chacune et chacun à contribuer au succès du maintien en classe sont pour nous des gestes très précieux et nous vous en sommes reconnaissants.

*La Direction générale*